



**SNP FORCE OUVRIÈRE**

Section Côte d'Azur  
Immeuble Arenice - 3<sup>e</sup> étage  
455 Promenade des Anglais  
06200 Nice  
04 93 21 22 24

fo.caisse-epargne@orange.fr  
www.snpfocaisseepargne.org

## ÉPIDÉMIE COVID-19 EN CÔTE D'AZUR (2)

# DE LA CHAIR À CANON !

**En s'entêtant à ne vouloir rien modifier dans l'organisation du réseau d'agences en dépit du nouveau confinement, le Directoire met en danger les salariés concernés. FO n'en restera pas là !**

Le protocole sanitaire applicable à la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour le second confinement compte tenu de l'épidémie du SARS-CoV-2 en cours, présente selon nous **une faille béante dont les victimes pourraient être les salariés du réseau et leurs familles.**

Alors que le **dialogue social** a été pourtant **érigé en règle préalable absolue** par les Pouvoirs Publics avant de pouvoir définir les mesures appropriées pour réduire le plus possible les interactions sociales, le Directoire n'en a cure. Il ne respecte même pas la procédure d'information et de consultation du *Comité Social et Économique* (CSE) en la matière... En effet, en dépit d'**un report d'avis unanime des élus du CSE** de la CECAZ en date du 30 octobre dernier, **Bénédicte Solanet**, Président du CSE, a considéré qu'il était plutôt « négatif » afin de ne pas avoir à reconvoquer le CSE tout de suite après la réunion du Directoire du lundi 2 novembre et ainsi à devoir lui présenter la nouvelle mouture du dispositif sanitaire, à répondre à toutes ses questions et à ses vœux... De notre point de vue, elle a commis ainsi **un délit d'entrave** aux missions confiées par le législateur au CSE...

Mais, le pire n'est pas là.

**En refusant d'organiser un filtrage de l'accès physique à nos agences adapté au nouveau confinement, en n'acceptant pas d'ajuster leurs horaires en commençant par minimiser la pause méridienne, en ne voulant faire aucun effort pour doter notre**

**réseau d'outils de téléphonie appropriés à la situation épidémique afin de permettre à nombre de nos commerciaux de télétravailler sur la base du volontariat, en n'envisageant plus le roulement d'équipes en agence, en ne voulant pas, corrélativement, renforcer les effectifs du CRC, en ne remettant nullement en cause (au contraire) les opérations commerciales programmées, bref en ne tirant aucune leçon du premier confinement, le Directoire expose délibérément les salariés du réseau à la circulation plus intense du Covid-19 et se prépare de par le fait à la faute inexcusable de l'employeur !**

**Il faut croire que 44 cas de Covid-19 avérés à la CECAZ ne lui auront pas suffi.**

**Si nous pouvons espérer qu'aucun "cluster" ne se formera au sein de notre réseau d'agence. Si par malheur, cela devait néanmoins se produire dans les jours et les semaines qui viennent, nous saurons pointer la responsabilité civile et pénale de notre employeur !**

*Nice, le 4 novembre 2020*

*Bruno Aguirre, Béatrice Chanson,  
Jean-Luc Josse et Laetitia Thomas*  
**Délégués syndicaux FO**